

2014/6182 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A  
L'ASSOCIATION "LA COCOTTE PROD" POUR  
L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "QUAND LES  
SOURIS DANSENT", DU 8 AU 28 FEVRIER 2014  
(DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « La Cocotte Prod » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition de « Quand les souris dansent » du 8 au 28 février 2014, sur le plateau de la Croix-Rousse dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

L'Association « La Cocotte Prod » a été créée le 29 août 2008 et a pour principal objet la conception et la mise en œuvre de projets culturels et de spectacles vivants.

Le Festival « Quand les souris dansent » a été initié en 2009 à la « Cocotte minute », lieu associatif à la Croix-Rousse, s'est poursuivi en 2010 et 2011 avec des spectacles-concerts, des soirées cinéma, des ateliers débats... En 2013, l'édition s'est déroulée du 6 au 16 février à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix-Rousse, la Maison des Associations, place de la Croix-Rousse, au cinéma Saint-Denis, avec une programmation d'une quinzaine de spectacles : exposition, fanfare, ateliers de percussions, concert de musique, ateliers de sensibilisation à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, soirées jazz / musique du monde.

L'Association a constaté une baisse de fréquentation lors de l'édition 2013, soit 1 350 spectateurs environ en raison du mauvais temps.

Cette année, le festival aura lieu du 8 au 28 février 2014 et proposera une programmation variée (ateliers, exposition, projection de film, concerts de musique du monde/ musique actuelle) :

- Le samedi 8 février : ouverture en fanfare place de la Croix-Rousse avec la « Batucada Bandana » mélangeant les rythmes traditionnels du Brésil, des Caraïbes, d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb ou d'Egypte.

- Le dimanche 9 février : un concert de jazz (piano - saxophone) aura lieu à la salle les « 1001 marches » dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

- Le jeudi 13 février : une exposition alternative et participative « Recyclons-nous » aura lieu dans le 4<sup>e</sup> arrondissement (mise en scène de différents sacs plastiques).

- Le vendredi 14 février : un concert de musique actuelle (« The Wailing Trees ») et electro jazz (« Les Monstroplantes ») et une pièce de théâtre par la Compagnie Sisma auront lieu au centre culturel de la Vie associative de Villeurbanne.

- Le samedi 15 février : une soirée chanson Karpatt (Paris) / Balmino (Lyon) est prévue à la salle de la Ficelle dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

- Le mardi 18 février : sera projeté « Avec nos yeux » de Marion Aldighieri au cinéma Saint-Denis dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, suivi d'un débat avec l'un des acteurs ou la réalisatrice.

- Le mercredi 19 février : des ateliers de sensibilisation et de réflexion autour du thème culture et handicap sont prévus pour les enfants de 6 à 12 ans et seront dirigés par Nathalie Vassant-Cardoso.

- Le samedi 22 février : une soirée chanson et musique est prévue dont la programmation est en cours avec un lieu à définir.

- Le mardi 25 février : une exposition ayant pour titre « A quoi tu penses quand tu penses » aura lieu à Villeurbanne (lieu à définir). Ce sera l'occasion de présenter le fruit d'une réflexion d'adolescents et jeunes adultes du Conseil Villeurbannais de la Jeunesse autour du thème du handicap et différences visibles et invisibles.

- Le jeudi 27 février : la Compagnie Telkel présentera une pièce de théâtre : « Tatiana ne chantera pas le Zoukistan » de Valérie Vagné à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

- Le vendredi 28 février : « la fanfare des Pavés » (cuivre, bois et percussions) ainsi que le groupe « BRATSCH » (musique traditionnelle) joueront au centre culturel et de la Vie associative de Villeurbanne.

Ce festival s'adresse à tout public et permettra de découvrir de nombreuses animations : ateliers, concerts, pièces de théâtre, expositions...

En 2014, l'Association intègre le collectif lyonnais Art, Culture et Handicap. La thématique du handicap et de la différence fait désormais partie de l'identité du festival avec un effort particulier sur l'accessibilité, des actions de sensibilisation mais aussi une programmation adaptée.

L'Association a souhaité rendre accessible cette programmation au plus grand nombre, les tarifs seront donc adaptés et les événements en plein air gratuits.

La Ville de Lyon souhaite soutenir le projet afin de :

- sensibiliser le public à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ;
- fédérer les habitants de la Croix-Rousse autour d'un événement musical et festif ;

- faire découvrir au public lyonnais une programmation artistique, variée et de qualité.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 45 681 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Cocotte Prod », je propose de lui allouer une subvention de 2 000 €. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

## **DELIBERE**

1. Une subvention de 2 000 € est allouée à l'Association «Cocotte Prod», pour l'organisation de l'événement « Quand les souris dansent », du 8 au 28 février 2014.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN